

CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 avril 2002

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2002

Le vendredi 12 avril

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolis

Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la

Communauté de Communes de Montesquieu,

légalement convoqué, s'est réuni sous la

Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	<u>Présents</u>	<u>Excusés</u> <i>Procuration à :</i>	<u>Absents</u>	<i>NOM, PRENOM</i>	<u>Présents</u>	<u>Excusés</u> <i>Procuration à :</i>	<u>Absents</u>
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle	X		
M. SOURROUILLE Jean- Paul (Vice-Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			M. ESTRADE Philippe	X		
M. FATH Bernard (Vice- Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier	X		
Mme SECCO Danièle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean (Vice-Président)	X			M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)		Mme DULAURENT		M. VIDAL Pierre	X		
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis	X		
M DANNE Philippe		M. PARENTEAU		M. BOYER Alain	X		
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette		Mme DUPUY	
M. MUSSEAU Alain		M. LALANNE		Mme GARBAY Dominique	X		
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette	X		
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard	X		
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît		M. LAFEYCHINE		Mme MAY Marylène		M. LAPORTE	
M. BALAYé Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame PELISSIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la réunion du 20 février 2002 est adopté à l'unanimité sans observation (Monsieur TARRIDE étant présent, Monsieur ROUSSELOT s'est abstenu).

Compte-rendu synthétique des décisions

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2002/18	Installation des Commissions	<i>Vote à l'<u>Unanimité</u></i>
2002/19	Commission d'évaluation des charges : installation	<i>Vote à l'<u>Unanimité</u></i>
2002/20	Tableau des effectifs	<i>Vote à l'<u>Unanimité</u></i>
2002/21	Vote taux T.P.U. 2002 : (12,80 %)	<i>34 voix Pour et 11 Abstentions (MM. ROUSSELOT, LAFEYCHINE, BALAYE, Mme BOURROUSSE, MM. DUFRANC, NARDI, ESTRADE, DUPART, THERON, GACHET et LAPORTE)</i>
2002/22	Vote produits T.E.O.M. 2002 (global : 2 230 019 Euros)	<i>34 voix Pour et 7 Abstentions (MM. DUFRANC, NARDI, ESTRADE, DUPART, THERON, GACHET et LAPORTE) et 4 Contre (M. ROUSSELOT, BALAYE, LAFEYCHINE, Mme BOURROUSSE)</i>
2002/23	Budget Primitif 2002 – Adoption (Fonctionnement : 7 434 167 € Investissement : 816 901 € <u>TOTAL : 8 251 068 €</u>)	<i>44 votants (M. LEMIRE absent) 33 voix Pour, 1 Contre (M. ROUSSELOT), 10 Abstentions (MM. LAFEYCHINE, BALAYE, Mme BOURROUSSE, MM. DUFRANC, NARDI, ESTRADE, DUPART, THERON, GACHET et LAPORTE)</i>

Compte-rendu analytique

2002/18 – INSTALLATION DES COMMISSIONS

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que deux communes n'ont pas encore communiqué les noms de leurs délégués : la commune de Saint Selve et celle de La Brède. La commune de Saint Selve communique en séance les noms de ses délégués.

La commune de La Brède déclare qu'elle s'en tiendra à une participation à quatre commissions seulement : les commissions Finances et Budget, Développement Economique, Elimination et Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés et Espace Communautaire. Elle communique les noms de ses délégués à ces commissions.

Adopté à l'unanimité

2002/19 – COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES : INSTALLATION

Rapporteur : Monsieur le Président

L'installation de la commission d'Evaluation des Charges est effectuée après un vote à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

2002 /20 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président TAMARELLE propose l'ouverture d'un poste au tableau des effectifs. En effet, Monsieur VIGE ne souhaite pas continuer sa mission et désire l'arrêter à la fin du mois d'avril si possible.

Il faut donc recruter dans la filière administrative un attaché cadre A à temps complet et créer le poste au plus tôt.

Par ailleurs, il faudra recruter très rapidement un cadre B pour travailler sur les problèmes d'environnement et d'ordures ménagères. Dans un premier temps, il pourrait être envisagé de conclure un contrat de 6 mois avec possibilité de pérennisation.

Madame PELISSIER interroge le Président sur la nature juridique exacte de ce contrat, sa question est relayée par les interrogations de Monsieur MAYEUX.

Monsieur le Président précise qu'il s'agirait d'un Contrat à Durée Déterminée de 6 mois, permettant ainsi de juger l'aptitude du (ou de la) candidat(e) à remplir les missions qui lui seront confiées.

Adopté à l'unanimité

2002 /21 – VOTE TAUX T.P.U.2002
--

Avant de donner la parole au rapporteur, **Monsieur le Président** présente les grandes lignes du budget 2002 et les délibérations qui lui sont rattachées.

Discours du Président :

« Mes Chers Collègues,

Avant de donner la parole au rapporteur du budget, Daniel CONSTANT, vous me permettrez de vous présenter les grandes lignes de ce budget primitif 2002 qui a fait l'objet, en toute transparence, d'une présentation et d'un débat constructif en réunion de Bureau le 02 avril courant. Il reprend les grandes orientations débattues lors de notre réunion du 20 février dernier.

Budget HISTORIQUE, puisque c'est le premier qui est soumis à votre vote, scellant ainsi notre avenir et celui de nos 32 000 concitoyens dans un vaste mouvement de solidarité et de dynamique, porteur d'avenir.

Budget HISTORIQUE aussi par son volume budgétaire (8 251 068 euros, soit environ 54 millions de francs). Notre Etablissement Public devient un des plus importants parmi les collectivités de notre canton.

HISTORIQUE enfin, car, au-delà de nos sensibilités, il témoigne de notre volonté commune, j'en suis convaincu, de travailler ensemble dans l'intérêt majeur de nos populations et de notre territoire.

1 – Budget de solidarité

Il l'est sans contexte :

a – selon la volonté unanime, aucune des 13 communes n'est lésée, puisque nous avons prévu, dans le budget –hors transfert net de charges bien sûr- le reversement intégral aux communes de la Taxe Professionnelle et de la suppression progressive de la part salaires, basée sur l'année 2001 conformément à la loi.

Ainsi une somme globale de 4 200 192 euros (plus de 27 millions de francs) sera reversée aux communes sous forme d'attribution de compensation (soit près de 50 % du budget primitif).

Bien évidemment, il appartiendra à la Commission d'Evaluation que nous venons de mettre en place, et aux conseils municipaux, d'arrêter définitivement les montants définitifs des transferts de charges nets, en principe d'ici juin prochain.

b – la D.G.F. bonifiée 2002 (477 657 euros, soit environ 3 millions de francs) est une « manne » qui arrive de l'Etat et qui permettra à la fois :

- de payer nos charges de fonctionnement,
- de constituer une première épargne pour autofinancer en partie nos équipements,
- de fixer des crédits de provisions et de sécurité permettant de faire face soit à des imprévus, soit à des actions ponctuelles de solidarité.

Et ce sans que cela coûte un seul euro aux contribuables.

c – la TPU est mise en œuvre progressivement avec une période d'unification des taux de 12 ans (maximum prévu par la loi). Cela permet d'éviter au tissu économique local des distorsions trop importantes à la baisse mais surtout à la hausse.

2 – Budget dynamique et d'avenir

Fonctionnement

Vous l'aurez remarqué, mes chers collègues, les charges courantes de gestion ont été limitées au maximum particulièrement au niveau du fonctionnement institutionnel de notre Etablissement :

- dépenses du siège administratif très réduites grâce à la compréhension du Conseil Général que je tiens à remercier, de même que celle du Syndicat Mixte avec son Président, Jean CLAVERIE. Nous n'avons en effet pas souhaité nous lancer dans des dépenses somptuaires grevant les marges de manœuvre opérationnelles de notre Communauté.
- charges de personnel limitées, rappelant néanmoins que nous avons fonctionné pendant 5 mois sans agents permanents, ce qui est un véritable tour de force, et dont je remercie Monsieur VIGE et le secrétariat.

Investissements

Le parti pris volontariste guidant ce premier budget a été de privilégier le développement économique, l'environnement et le social.

Trois axes d'action :

- développement économique : plus de 300 000 euros (près de 2 millions de francs) consacrés aux infrastructures de nos zones communautaires,
- environnement : près de 280 000 euros sont inscrits pour la réalisation urgente de notre deuxième déchetterie et l'acquisition du foncier de la première déchetterie à la commune de La Brède qui nous a donné son accord par la voix de Michel DUFRANC,
- social : inscription de crédits pour la réalisation du projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, équipement très largement subventionné par l'Etat notamment, et qui fait actuellement défaut sur le territoire communautaire.

Globalement, 807 058 euros seront donc consacrés aux équipements communautaires et ce dès notre premier budget, ce qui est particulièrement encourageant.

J'ajoute que le financement sera assuré de manière équilibrée par :

- autofinancement (31 %),
- subventions et dotations (20 %),
- emprunts (49 %).

Tels sont, mes chers collègues, les éléments de synthèse que je me devais de vous présenter, assuré que pour ce premier document budgétaire, rendez-vous historique de notre communauté, votre vote favorable témoignera de notre volonté et de notre force communes d'œuvrer dans le sens de l'intérêt public général et pour préparer l'avenir de nos populations en confortant le présent.

Pour conclure, vous me permettrez de remercier tous les élus qui ont participé à cette élaboration budgétaire, et en particulier Daniel CONSTANT, qui s'est beaucoup investi, Monsieur VIGE et le personnel, ainsi que Monsieur le Trésorier de Castres pour ses conseils avisés.

La parole est à Monsieur CONSTANT, qui va vous présenter le détail de ce premier budget 2002.

A l'issue, je vous propose, si vous le souhaitez, d'ouvrir le débat. »

(2002/21) Monsieur CONSTANT, rapporteur, présente alors la question relative au vote de la TPU pour 2002. Ainsi l'histoire communautaire est lancée. Dès cette année, il y a des recettes supplémentaires en taxe professionnelle et, de plus, les bases ont augmenté de 6,2 % entre 2001 et 2002. L'augmentation de la taxe professionnelle est de 10,6 % environ.

Il existe un écart moyen de 28,31 % entre les différentes communes.

Il faut lisser le taux de la taxe professionnelle sur 12 ans (durée d'unification maximum). On arrive à un taux moyen de 12,8 % .

Si on opte pour 12,8 % compte tenu de l'augmentation des bases de 6,2 %, on devrait recevoir cette année environ 30 millions de francs.

Monsieur DUFRANC déclare que les élus de La Brède s'abstiendront, ayant voté contre la TPU.

Il ajoute que cette augmentation de base n'est pas suffisante pour justifier de l'augmentation des recettes. En effet, certaines entreprises déjà installées n'avaient pas encore commencé à payer la taxe professionnelle. Les communes abritant ces entreprises ont bien œuvré pour la Communauté de Communes et La Brède fournit un effort important en ce sens. Or, l'entrée dans ce système TPU coûte cher à La Brède qui avait initié une politique économique bien avant la création de la Communauté de Communes. Cela nous coûte la perte de recettes supplémentaires, ajoute-t-il.

Monsieur ROUSSELOT, précise que les élus de Cadaujac s'abstiendront pour exprimer leur position contre la TPU. Désormais, la Communauté de Communes va être la première bénéficiaire de ce système. Il tient cependant à remercier le Président de la décision de reversement de la taxe professionnelle 2001 à 100 %.

Monsieur TAMARELLE rappelle que le devoir et le rôle de la Communauté de Communes sont de dynamiser encore plus le développement économique, d'être à l'écoute des industriels et de mettre tout en œuvre afin d'apporter des aides à l'accueil des entreprises.

Monsieur FATH reconnaît que les recettes taxe professionnelle résultent pour cette année de l'effort de beaucoup de collectivités. Cet effort était déjà intercommunal dans certains cas ; en effet, on a bénéficié de l'impôt de tous les girondins qui, grâce au Conseil Général, a permis l'octroi de subventions. On a tous bénéficié du fonds de développement d'aide aux collectivités locales, mais aussi de subventions pour l'eau, l'assainissement et les équipements de voirie notamment.

Le Conseil Général permet aussi de réaliser des dépenses supracommunales, comme par exemple le ½ échangeur de Cadaujac / Saint Médard, qui à lui seul, coûte près de 14 millions de francs.

Il rappelle que le développement économique ne démarre pas et ne finit pas dans son seul espace communal. Il faut donc établir une solidarité entre toutes les communes.

***Adopté : 34 voix pour
11 abstentions (Cadaujac – La Brède – Saint Selve)***

Monsieur CONSTANT poursuit sur la T.E.O.M. 2002 ;

L'augmentation globale pour l'ensemble des communes sera de 28 % environ. Les ordures ménagères représentent un coût moyen de 432 francs par habitant en 2002. A échéance assez rapide, on peut prévoir un coût de 1 000 francs par an et par habitant.

Il faut donc prélever une recette de 2 230 019 euros en 2002.

Monsieur ROUSSELOT indique que pour 2002 les sacs de triage sélectif ont été payés en 2001 et qu'il faut également tenir compte d'une charge d'un personnel à mi-temps à la Mairie de Cadaujac. Il demande, en conséquence, une diminution de 25 000 euros pour Cadaujac.

Monsieur TAMARELLE propose à Monsieur ROUSSELOT de procéder à une réactualisation en fin d'année. Dans ces conditions, Monsieur ROUSSELOT indique que les élus de Cadaujac voteront contre.

Monsieur DUFRANC : pour La Brède, il est d'usage d'impacter 100 % sur la T.E.O.M. Selon lui, l'augmentation des dépenses ne s'explique que par l'augmentation du coût de la collecte (correspondant à 81 %). Cette augmentation s'est répercutée sur la T.E.O.M.

Il pose la question de la répartition du coût de cette collecte. Le mode de calcul est décalé de la réalité fiscale de la T.E.O.M, car celle-ci est assise sur la taxe foncière ; ainsi, certains vont payer plus cher que d'autres.

Monsieur LEMIRE, tient à rappeler que dans cette augmentation, il faut tenir compte de la déchetterie de La Brède qui représente 60 francs par habitant, et qui impacte les dépenses 2002, puisque réalisée en 2001.

Monsieur TAMARELLE relève l'augmentation substantielle qui a eu lieu cette année. Mais, la Communauté de Communes n'a aucune responsabilité en ce sens, car c'est le marché qui a entraîné une augmentation. De toutes façons, le contribuable payait la T.E.O.M. Il conviendra donc de réunir la Commission ad hoc pour revoir le cahier des charges et relancer le marché pour 2003.

Monsieur SOURROUILLE évoque l'augmentation de 21 % pour la collecte et de 16 % pour la déchetterie.

Monsieur THERON tient à rappeler que l'appel d'offres de 2001 ne s'est pas déroulé sous sa présidence .

Monsieur FATH pose le problème de la limite du recours aux entreprises privées. Pour le futur, il faudra réfléchir à un traitement en régie, c'est-à-dire à la capacité d'avoir des services propres avec un personnel propre. Il conviendra donc de ne pas être trop avare avec l'accompagnement de cabinets d'études .

Pour **Monsieur TAMARELLE**, le service rendu à la population a un coût de 432 francs par habitant. Il faudra essayer de minimiser cet impact.

Monsieur TAMARELLE rappelle qu'à son initiative, un numéro vert a été créé : le 0800 302 235. L'appel de ce numéro en direct permet de traiter les problèmes que les usagers peuvent rencontrer.

Monsieur TAMARELLE remercie Monsieur LEMIRE (qui doit quitter la séance) pour sa participation et le travail effectué.

Monsieur TAMARELLE se déclare fervent défenseur pour un tri porte à porte, demandé par Monsieur DUFRANC.

Monsieur THERON avait souligné l'impact financier de ce système. Aujourd'hui, la Communauté de Communes devra réfléchir de nouveau à cette question.

Pour **Monsieur FATH**, le SIROM est dissout. Certaines communes n'y appartenaient d'ailleurs pas. Il faut penser « Communauté de Communes ». On ne peut pas s'abstenir sur la T.E.O.M et demander une collecte au porte à porte qui implique une augmentation.

*Adopté : 34 voix pour
7 abstentions (La Brède - Saint Selve)
4 voix contre (Cadaujac)*

2002 / 23 – BUDGET PRIMITIF 2002 - ADOPTION
--

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT présente le budget prévisionnel 2002 (rectifié en séance par le rajout d'un emprunt non saisi à l'informatique).

« La D.G.F. a été revue à la hausse, ce qui représente normalement 200 francs par habitant, mais pour la première année 100 francs par habitant environ.

Aucune commune ne perd de l'argent et on peut penser que l'année prochaine, il y aura certainement un excédent.

C'est un budget sans risque à l'arrivée.

Grâce à la redistribution, il y a un partage entre les citoyens de la Communauté de Communes.

L'année prochaine, on devrait percevoir environ 8 millions de francs.

Concernant les dépenses imprévues, les Commissions n'étant pas encore installées à ce jour, il fallait une somme « rondelette » en fonctionnement afin de pouvoir éventuellement opérer des glissements en investissements (le contraire n'étant pas possible). »

Monsieur FATH rappelle, que concernant la D.G.F., l'Etat a tenu ses promesses et il est même allé au-delà, ce qui nous permet d'avoir un si bon budget.

Lorsqu'il y a reversement complet de la taxe professionnelle, c'est pour permettre à chacun d'équilibrer son budget.

Il souligne l'absence évidente de dépenses somptuaires.

Selon **Monsieur FATH**, « nous attaquons les choses vraies, les problèmes économiques, pour attirer des entreprises et créer de l'emploi.

Ce budget est un très bon budget et il est totalement crédible ».

Pour **Monsieur DUFRANC**, il nous manque aujourd'hui un projet de territoire. La première tâche de la Communauté de Communes sera celle-là. Or, l'essentiel de l'effort d'investissement va porter sur la création d'une deuxième déchetterie, décision prise par anticipation des organes internes et indique qu'il sera attentif à sa localisation.

Il est impératif, selon **Monsieur FATH**, de faire une deuxième déchetterie. Il en faut une pour 15 000 habitants, comme celle de La Brède, créée pour environ 15 000 habitants.

Monsieur ROUSSELOT renouvelle son souhait d'une diminution de la T.E.O.M. pour Cadaujac.

Monsieur CLAVERIE revient sur les tableaux des effectifs et sur la question des recrutements. Il demande si ceux-ci sont déjà décidés.

Monsieur TAMARELLE répond que cette question sera soumise au vote lors du prochain Conseil Communautaire.

Il tient à souligner une nouvelle fois que ce budget est un budget intéressant. Les taxes professionnelles nous auraient permis d'avoir seulement la moitié de ce que l'Etat nous a accordé, et auraient impacté les budgets « ménages ».

Monsieur NARDI (La Brède), explicite l'abstention de La Brède sur le budget global compte tenu des frais de personnel et du coût de la collecte des déchets ménagers. Il s'interroge sur les dépenses imprévues.

Monsieur FATH, estime que les charges de personnel sont faibles eu égard aux missions à remplir. Il estime que la stratégie de certains élus est de critiquer les frais de personnel dans le but d'empêcher le fonctionnement normal de l'institution, qui depuis quatre mois a pu « démarrer » sans quasiment aucun agent permanent.

Il estime qu'on a entendu beaucoup de contre-vérités depuis plusieurs mois.

La réalité, c'est que la D.G.F. bonifiée, c'est le reversement à 100 % de la taxe professionnelle aux communes ; ce sont des crédits pour l'investissement ; des réserves en fonctionnement ; ce sont des locaux très corrects (qui ne sont pas somptuaires) à des conditions particulièrement intéressantes ; c'est la mise en œuvre de la T.P.U , etc...

Il estime ainsi qu'il s'agit d'un très bon budget, totalement crédible et d'avenir.

Monsieur DUFRANC regrette que ce budget soit l'émanation du seul groupe majoritaire et qu'en définitive les marges de manœuvre réelles sont de l'ordre de 6 à 8 millions de francs.

En synthèse, Monsieur le Président estime qu'il s'agit d'un bon budget, important (54 millions de francs), que la D.G.F. bonifiée s'est avérée intéressante contrairement au système de taxes additionnelles, et qu'il y a, dès 2002, une capacité intéressante d'investissements.

*Adopté : 44 votants (M. LEMIRE absent)
33 voix pour
10 abstentions (Cadaujac – La Brède – Saint Selve)*

La séance est levée à 20 h 30.